



Lettre

Éditorial

Depuis plus de quarante ans, ADA 13 se veut un lieu de dialogue entre citoyens et responsables techniques ou élus. Elle participe à la réflexion avant la prise de décisions publiques qui concernent le devenir du treizième.

Se situant comme un acteur relais auprès des décideurs, elle cherche à dire les besoins et les attentes des habitants dans ces domaines essentiels : l'habitat et le cadre de vie. Son rôle est apprécié des responsables, auxquels elle transmet les desiderata des habitants, comme des citoyens qui voient en elle un porte-parole.

Les progrès de la concertation, manifestes dans le débat public sur la rénovation de l'usine de traitement des ordures ménagères du Syctom à Ivry, pourraient nous laisser croire que les conditions d'un vrai dialogue avec la population concernée sont aujourd'hui réunies.

Mais le récent projet de loi relatif au Grand Paris remet en cause l'esprit même des démarches de dialogue autour des opérations d'aménagement. S'il affiche une volonté formelle de faire participer les habitants, l'organisation proposée ne montre pas comment les citoyens, censés donner leur avis dès le stade de la définition des objectifs du projet, verront cet avis pris en considération. Au contraire, le texte comporte à terme des engagements lourds pour le devenir de l'agglomération, au-delà des premières actions prévues dans le domaine des transports, mis en avant dès les premiers articles. Notre Lettre veut illustrer les interrogations que cette période pose à ADA 13 sur le rôle qu'elle entend jouer, dans un contexte où les conditions de la prise de décisions concernant les citoyens semblent favoriser ce qu'on a longtemps appelé la « technocratie ».

Nous attendons vos réactions. ■ ■ ■

VIE ASSOCIATIVE

Saint-Hippolyte et son quartier

DANS LE QUARTIER MAISON-BLANCHE, LA PAROISSE SAINT-HIPPOLYTE est un témoin bien vivant de la vie du siècle dernier. La visite que nous avons faite pour les Journées du patrimoine nous l'a montré.

Sur un terrain offert par la famille Panhard, l'église paraît modeste, au pied des tours bâties sur les anciens terrains des usines. A l'intérieur, on est surpris par sa taille et sa majesté. On sent l'importance qu'elle a pu avoir dans le quartier.

Ce terrain, un grand rectangle de l'avenue de Choisy à la rue Gandon, a permis d'édifier progressivement des équipements répondant aux besoins de la population.

Une construction en dur, sur la rue Gandon, a remplacé la roulotte du patronage créé en 1897. Celui-ci proposait des activités de loisirs et des formations techniques, avec des contremaîtres des usines voisines.

Un dispensaire, tenu par les sœurs de la Miséricorde, a été ouvert en 1928 à l'angle de l'avenue de Choisy et de la rue des Malmaisons avec une maison pour les sœurs.

Dans les années 50, le patronage est morcelé pour répondre à de nouveaux besoins : des logements familiaux construits 25 rue Gandon avec le soutien financier de familles des quartiers riches pour répondre à la crise du logement de l'après-guerre et, rue des Malmaisons, des logements pour les jeunes travailleurs venus de province.

Les sœurs sont parties en 1988, et les locaux du dispensaire ont été loués à la CAF, puis à Emmaüs, qui réalise actuellement des travaux pour y aménager des logements de transition pour des femmes en difficulté. Des actions de solidarité ont été et sont encore menées (Secours catholique, écrivain public, rencontres franco-asiatiques) avec le soutien actif de la paroisse

En 2005, l'église Notre-Dame de Chine a été consacrée dans l'ancienne salle de sport du patronage. ■ ■ ■

PARIS PROJETTE D'IMPLANTER DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE DANS L'ESPACE PUBLIC (80 caméras dans le 13^e). ADA 13 s'est associée au collectif « Paris 13 sans caméras de surveillance » pour demander qu'un comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) soit réuni et débattre de cette question. ■ ■ ■

CONSTRUIRE UNE MÉMOIRE PARTAGÉE DU QUARTIER DE LA GARE : tel est le thème retenu pour une projection de photos et de films, organisée à Paris Rive gauche par la BnF le 18 décembre après-midi, à l'occasion du « Village Ecocitoyen de Noël ». La séance est coordonnée par Gilles-Antoine Langlois, urbaniste, auteur du Guide du Promeneur du 13^e. ADA 13 est partenaire de cette mise en relation de deux quartiers nouveaux – Olympiades et PRG - surgis à trente ans de distance dans notre arrondissement. Ce sera l'occasion d'un échange entre anciens et nouveaux habitants et la résonance au présent de la mémoire de ces lieux.

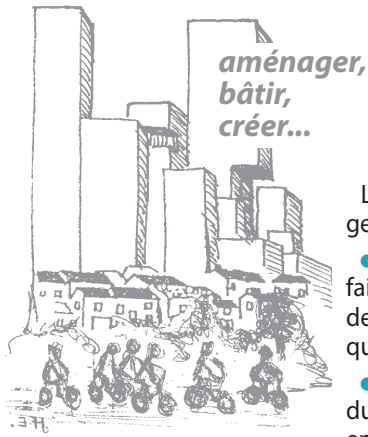
Informations : 01-45-35-19-02 et ada1375@orange.fr. ■ ■ ■

ACTUALITÉS

Gare d'Austerlitz

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA GARE D'AUSTERLITZ sera-t-il un exemple de démarche concertée ?

A la demande des associations, la Ville de Paris a accepté de financer une étude complémentaire, confiée au cabinet d'architecture Brès + Mariolle, pour analyser toutes les possibilités de réaménagement de la cour des départs et l'impact de la conservation du buffet sur l'organisation des circulations.



aménager,
bâtir,
créer...

L'étude a mis en évidence trois enjeux d'aménagement de la cour :

- le rapport de la gare à la Seine, à renforcer du fait du développement des équipements en bord de Seine (Docks en Seine, aménagement des quais, Voguéo) ;
- l'accueil des piétons : la vocation d'animation du quartier et de pôle métropolitain du futur ensemble conçu à l'intérieur et autour de la gare d'Austerlitz impose de lui ménager des accès piétonniers de tous les côtés et non pas seulement par la cour Muséum ;
- le cadre architectural du lieu : l'espace de la cour Seine constitue un ensemble architectural homogène (1870) et une transition entre la ville haute contemporaine et la ville basse historique.

Ces trois enjeux conduisent à proposer :

- le maintien de la cour ouverte en U sur la Seine et la préservation de son échelle à hauteur d'homme ;
- l'utilisation du bâtiment buffet comme une galerie dans sa partie haute faisant le lien entre le pont Charles-de-Gaulle et la gare et entre l'avenue Pierre-Mendès-France et la cour Seine ; son utilisation en partie basse par des commerces et des services, avec un bar en sortie de gare côté quai qui se prolongerait au travers du bâtiment et se terminerai par une terrasse côté cour.

La réaction des institutionnels a été décevante puisqu'ils s'entêtent à proposer un espace dont le vide est accentué par une terrasse transparente en lieu et place du buffet, estimant que les flux en seraient facilités ; ils ignorent l'articulation mise en évidence par l'étude complémentaire à la fois entre le nouveau et l'ancien quartier et entre la gare et la Seine grâce au maintien du buffet.

Cette déception s'ajoute à d'autres : la RATP a mis son veto au jardin des « profondeurs », trop dangereux à proximité de la ligne 10, ce qui implique une réorganisation de la cour Muséum et des parkings souterrains, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris veut conserver ses grilles, ce qui remet en cause le jardin prévu à la place du square Marie Curie.

Peut-on imaginer que le projet de reconstruction AREP-Nouvel parvienne à prendre conscience que la cour Seine mérite un traitement à la hauteur du projet ?

■ ■ ■ Françoise Cellier ■

Italie 2 et ses riverains

CERTAINES ÉVOLUTIONS DU CENTRE COMMERCIAL ITALIE 2 IRRITENT LES OCCUPANTS DES IMMEUBLES QUI LE SURPLOMBENT – quatre

tours et un quasi-IGH qui regroupent plus de 2 000 personnes –, ses clients et les habitants du treizième. Il y a d'abord la regrettable disparition des trois salles de cinéma, dont celle qui donnait le nom de Grand Écran à l'extension des années 1990. L'association Sauvons le Grand Écran a fait appel du jugement la déboutant dans son action visant à contester la transformation de la grande salle en magasins (Habitat, H&M) avant la fin du contrat qui liait les pouvoirs publics et Gaumont à l'ouverture dudit cinéma pour une durée minimale d'exploitation. Cet appel ajourne les travaux.

Le projet d'une extension du centre sur l'avenue d'Italie a été rendu public (voir illustration). Des négociations entre la mairie et le groupe Hammerson portent notamment sur une salle polyvalente, dont les copropriétaires aimeraient qu'elle accueille leurs AG. Si cela se fait, les résidents endureront deux ans de travaux et ils perdront un mail devant chez eux. En contrepartie, ils voudraient l'assurance que le jardin qui servirait de toiture à l'extension du centre leur soit accessible, que ce ne soit pas un décor de façade comme la « forêt » de la BnF et que, à la place de l'horrible escalier qui surmonte l'entrée du parking, on installe un escalier, un escalator et un ou deux ascenseurs qui rendraient la vie plus facile aux mères promenant leur bébé dans une poussette et aux personnes à mobilité réduite.

Une inquiétude plus actuelle perturbe les riverains : la direction ferme certains accès et réduit l'éclairage au minimum, elle projetterait de fermer le centre de nuit, en prétextant des dégradations et dans un souci de réduction des coûts (maîtres-chiens, chauffage, éclairage) auquel elle associe des arguments écologiques. Mais les habitants du quartier, qui sont aussi les chalands d'Italie 2, aiment bien emprunter cette rue couverte s'il pleut ou s'il fait froid. Pourquoi cette allée qui nous rappelle les passages du dix-neuvième siècle ne serait-elle pas ouverte et éclairée nuit et jour ? Des cafés, un point presse, une pharmacie, une librairie qui resteraient actifs tard dans la soirée rendraient cet espace un peu moins purement mercantile.

■ ■ ■ Jacques Goulet ■

Commerces de proximité

L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE MASSÉNA-BRUNESEAU ET LA PROLONGATION DU TRAMWAY créent l'espoir de désenclaver le quartier Bédier-Boutroux et de voir y apparaître des commerces de proximité. Est-ce réaliste ?

Un récent conseil de quartier Patay-Masséna a dressé un bilan préoccupant de l'implantation

Une enquête publique sur le projet de révision simplifiée du PLU dans la zone Masséna-Bruneseau avec exposition à la mairie du 13^e est prévue pour la fin de l'année. Les points soumis à examen sont la programmation de nouveaux équipements de proximité, le remaniement de l'échangeur de périphérique et le relèvement des plafonds de hauteur.

ADA 13 rappelle sa position : ne construire des logements que dans des zones non polluées et bien reliées avec d'autres zones d'habitation par les transports si on renonce à tirer parti de ce nœud de circulation exceptionnel qui dessert le site pour créer un pôle logistique.



aménager,
bâti,
créer...



locale des commerces. Les prix élevés du foncier à Paris s'accompagnent ici de problèmes spécifiques : en cas de cession, les repreneurs ne se bousculent pas, le pouvoir d'achat n'étant pas très élevé et la zone étant enclavée entre périphérique, voies ferrées et banlieue voisine.

Les moyens d'action de la municipalité pour renverser cette situation sont limités et inadaptés. Elle a le droit de refuser l'installation de commerces de grande surface, elle peut aussi rechercher des professionnels susceptibles de reprendre une activité commerciale par l'intermédiaire d'une société d'économie mixte, la SEMAES. Elle intervient dans la programmation des aménagements en préconisant l'installation de boutiques en pied d'immeubles mais elle n'a pas de droit de regard sur les cessions de terrains inférieurs à 1 000 m². Les habitants de Bédier-Boutroux ont déjà des grandes surfaces, les hypermarchés du centre Masséna, d'Ivry ou de Bercy. Ils souhaitent pouvoir conserver un peu de qualité de vie, se faire coiffer, et pouvoir acheter à côté de chez eux et à des prix raisonnables, baguette, viande ou poisson.

Les habitants de Paris Rive gauche ont les mêmes besoins de commerces de proximité. Mais les enseignes locales s'adressent en priorité à une clientèle aisée et de passage : les loisirs et la restauration y dominent. Il y a bien un marché mais il est cher et il est ouvert à des horaires peu commodes pour les résidents.

Attirer et fidéliser une clientèle suffisante et plus variée, créer de très petites surfaces de commerce, améliorer les relations avec tous les centres vitaux environnants, tout cela devrait pouvoir contribuer à ce que cet espoir devienne réalité.

■ ■ ■ Brigitte Einhorn ■

Le jardin de l'Abbé-Pierre

DANS LE NOUVEAU QUARTIER DES GRANDS MOULINS, CE JARDIN ILLUSTRE L'ESPACE OUVERT voulu par l'urbaniste Christian de Portzamparc qui a conçu cette partie de Paris Rive gauche. Trois parcelles séparées sont destinées à la promenade, aux jeux des enfants et aux loisirs des adolescents. L'aménagement de l'espace promenade est soigné : matériaux nobles, végétation libre et diversifiée, récupération de l'eau qui ruisselle le long du « mur des pluies ». Des panneaux signalent le nom des plantes. Les espaces pour les enfants sont réduits et plus frustes. Une passerelle donne le passage aux piétons et aux cyclistes.

Le nom du jardin évoque l'action sociale de l'Abbé, la tradition solidaire de l'arrondissement (hébergement des migrants et des sans-abri, nombreux logements sociaux), le campement de plusieurs dizaines de mal-logés sur l'emprise de la future BnF en 1991. Ce rapprochement symbolique laisse-t-il présager quelque équipement en faveur des plus défavorisés dans ce quartier d'étudiants, d'affaires et d'habitations plutôt bourgeoises ?

On espère que cet espace de respiration urbaine et de rencontre gratuit, attirera dans un nouveau quartier qui vit actuellement au rythme de l'université et ne s'anime que lorsque celle-ci est en activité, les résidents, les salariés et les étudiants voisins et aussi les habitants du vieux 13^e.

On s'interroge cependant. Quel est le coût pour la collectivité de cette promenade sophistiquée ? Quel sera celui de son entretien (travail des jardiniers, renouvellement des équipements et des pelouses) ? Le parcours libre de l'eau n'est-il pas dangereux pour les petits ? Les sympathiques « carrés nomades » de végétation tropicale ne seront-ils pas des « nids à moustiques » ? La petite taille des espaces enfants et adolescents pourra-t-elle suffire pour les nombreuses familles des alentours ? ■ ■ ■ Brigitte Einhorn ■

VIE LOCALE

Pour une meilleure accessibilité des équipements publics

UN PARCOURS EN FAUTEUIL ROULANT ÉTAIT ORGANISÉ LE 12 SEPTEMBRE sur une initiative du conseil de quartier Croulebarbe, en partenariat avec l'Association des paralysés de France (APF). Une quinzaine de personnes y participaient, dont neuf en fauteuil roulant, certains de ces fauteuils étant occupés par des personnes valides. C'était un bon moyen de se rendre compte de la réalité vécue sur l'espace public par une personne à mobilité réduite. Le but de cette promenade de deux heures dans le quadrilatère délimité par le boulevard Blanqui, l'avenue des Gobelins, les rues Croulebarbe et Corvisart. Il serait bon que cette action soit le prélude d'une opération élargie à tout le 13^e et même à Paris et d'autres sortes de handicaps.

Bien des aménagements de voirie ont déjà été réalisés, mais au constat des embûches encore existantes, on se rend compte qu'il reste beaucoup à faire. On trouve encore des trottoirs déformés ou surélevés, des revêtements de sol absents, des plaques d'égout en creux ou sans bouchon, des potelets enlevés, non remis ou à installer, des grilles d'arbre au sol disjointes ou au compactage manquant. Il y a même une barrière oubliée devant un passage piétons et une traversée aménagée derrière un arbre ! Tous ces obstacles à la circulation des fauteuils roulants ont été notés et photographiés et relevés par des personnes de la mairie du 13^e.

En observant les commerces et les restaurants du parcours, on remarque que les aménagements anciens sont inaccessibles aux handicapés dès l'entrée et que souvent les terrasses empiètent sur la voirie au-delà des limites d'autorisation. Il reste à tous cinq ans pour se ● ● ●

Le projet d'aménagement Ivry Confluences, en gestation depuis 2001, est entré en septembre 2009 dans la phase de concertation officielle pour une durée de six mois. Le scénario proposé a cinq objectifs : une ville diversifiée (logements, activités, commerces), la reconquête du fleuve et de ses berges, des quartiers redessinés pour devenir plus attractifs, un réseau de transports performant et varié (transports collectifs, voitures, circulations douces), la place donnée à la nature (squares et jardins, nouveau parc de la Confluence). Le maître mot est le développement durable.

Informations au
01-49-60-25-08
Forum de discussion
sur www.ivry94.fr

Jeux vilains à René Le Gall

En plein été, l'aire de jeux du square devait être en travaux pour transformation ! Une pétition bienvenue fut transmise à la Mairie. Notre action a été écoutée : satisfaction était donnée pour continuer à assurer les jeux de nos enfants pendant l'été. Madame Yaya pourra en toute sérénité continuer à assurer le bien-être des petits et des grands, glaces, crêpes, cafés. J'en suis heureux.

Abel Pautré



aménager,
bâtir,
créer...

mettre en conformité. La loi du 11 février 2005, <http://information.handicap.fr/decrets-loi-fevrier-2005.php>, pour les personnes en situation de handicap prévoit, à l'article 45, que les établissements recevant du public permettent, au plus tard en 2015, une accessibilité pour tous (déplacements dans le cadre bâti et sur la voirie, aménagements des espaces publics et des transports collectifs).

La loi oblige les autorités compétentes à élaborer un schéma directeur pour définir les modalités d'accessibilité des différents types de transport collectif. En cas d'impossibilité technique avérée de mise en conformité de réseaux anciens, comme cela pourrait être le cas pour le métro, un transport de substitution doit être mis à la disposition de l'utilisateur handicapé, sans que le coût soit supérieur au coût du transport public existant.

L'objectif est de rendre accessibles toutes les lignes de bus et de cars du réseau public francilien et de développer des services d'information et d'assistance adaptés aux personnes à besoins spécifiques. 90% des gares du réseau ferré doivent aussi être mises en accessibilité pour 2015.

■ ■ ■ Martine Rigoir ■

Syctom / Ivry : 1^{er} débat public

LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'USINE D'INCINÉRATION D'IVRY (à la limite du 13^e arrondissement) bénéficie du premier débat public organisé en France par la CNDP (Commission nationale du débat Public) sur le traitement des déchets



Le débat, ouvert de septembre à la mi-décembre, est ouvert à tous. Un site Internet (www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org) donne accès au dossier du projet réalisé par le SYCTOM de l'agglomération parisienne ainsi qu'aux synthèses des réunions publiques.

Chacun peut poser des questions sur le site Internet, par courrier ou en assistant aux réunions publiques. Les trois premières se sont déroulées dans le 13^e arrondissement et sont relayées, depuis le 5 novembre, par des réunions thématiques organisées dans les communes riveraines. Le 14 décembre à Ivry-sur-Seine se tiendra la réunion de clôture

Le débat porte aussi bien sur l'opportunité du projet que ses objectifs ou ses caractéristiques. Composée d'un incinérateur dimensionné pour brûler 350 000 tonnes de déchets par an et d'une unité de transformation de 170 000 tonnes de déchets organiques en méthane et compost, l'installation projetée constituera un des plus gros sites de traitement des déchets d'Europe en milieu urbain dense. ■ ■ ■

Petite histoire de cuisine dans un foyer de travailleurs africains

DANS LES ANNÉES 60, LES TRAVAILLEURS AFRICAINS ONT AMÉNAGÉ DANS LEURS FOYERS des cuisines collectives, conformes à leurs besoins.

Rue Clisson, deux petites cuisines d'étage sont devenues des cantines. Mais, après un contrôle des services vétérinaires, elles ont été fermées. Le gestionnaire ayant refusé d'effectuer les travaux de mise en conformité, les résidents ont demandé en assemblée générale à leurs délégués de rouvrir une de ces deux cuisines, ce qui a été fait en mars 2008. Le 22 septembre 2009, le président du comité des résidents était jugé en correctionnelle.

Nous soutenons les travailleurs africains dans leur demande de travaux. ■ ■ ■

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU DANS LA ZONE Masséna-Bruneseau avec exposition à la mairie du 13^e est prévue pour la fin de l'année. Les points soumis à examen sont la programmation de nouveaux équipements de proximité, le remaniement de l'échangeur du périphérique et le relèvement des plafonds de hauteur.

ADA 13 rappelle sa position : ne construire des logements que dans des zones non polluées et bien reliées avec d'autres zones d'habitation par les transports si on renonce à tirer parti de ce nœud de circulation exceptionnel qui dessert le site pour créer un pôle logistique. ■ ■ ■

LES BUREAUX DE POSTE DU 13^e SONT PROGRESSIVEMENT RÉAMÉNAGÉS. Un adhérent regrette la transformation d'une agence en « papeterie-épicerie » et la raréfaction des guichets du service postal, séparés des services financiers.

Ces transformations reflètent la diversification des missions de l'établissement et son souci de rentabilité. Il est encore difficile de juger de leur impact sur les temps d'attente, car les nouveaux bureaux doivent accueillir la clientèle des établissements en travaux. Il n'est déjà plus possible de s'adresser au même agent pour des opérations différentes.

Espérons que ces évolutions ne conduiront ni à une marginalisation du service public postal ni à des conditions de travail plus difficiles pour les postiers qui ne semblent pas avoir été consultés sur l'ergonomie de leur nouveau guichet. ■ ■ ■

Jean Nouvel publie avec Michel Cantal-Dupart Naissances et renaissances de mille et un bonheurs parisiens, qui réjouira les habitants du 13^e. On y voit de belles photos de nos tours en ouverture, et l'ouvrage se termine par d'autres photos sur lesquelles les auteurs jouent à multiplier les tours, à les rehausser, à les relier par des balcons passerelles.

La suite sur le blog...

LE COMITÉ DE RÉDACTION

EDGAR BOUTILLÉ
FRANÇOISE CELLIER
BRIGITTE EINHORN
DANIEL FRIEDMAN
JACQUES GOULET
DOMINIQUE DE LA PORTE
MARTINE RIGOIR
FRANÇOISE SAMAIN

Association pour le Développement et l'Aménagement du 13^e arrondissement

5, avenue de la Sœur-Rosalie, 75013 Paris
Tél. : 01 45 35 19 02
Courriel : ada1375@orange.fr
ada1375@hotmail.fr
Site : www.ada13.com
N° ISSN : 1968-780X

Directrice de la publication : Françoise Samain